



Puis je créer une société anonyme en restant salarié?

Par **tbassoma**, le **03/03/2008** à **15:10**

Bonjour

Je suis employé dans une société de télécom. Je voudrais créer un cybercafé. Mon employeur est fournisseur d'Internet et interdit la commercialisation de ses produits par ses employés ainsi que la concurrence. Mon fournisseur à l'Internet sera mon employeur. Mais si je crée une société anonyme, puis je créer mon cybercafé sous ce nom? Puis je vendre des produits vendus par mon employeur par cette société anonyme? si je suis actionnaire dans une société, cette société peut elle commercialiser les mêmes produits que mon employeur?